



HUBLLOT

Ville de Carleton-sur-Mer



Écovoile dispose maintenant d'un voilier adapté de type Martin 16

Volume 38, numéro 6, juin 2018

La Fête nationale du Québec

CÉLÉBRATIONS

SAMEDI 23 JUIN

10 h 30 inauguration du legs au parc municipal – À la halte routière



À la plage municipale

11 h 30 dîner des Chevaliers de Colomb
13 h 30 ateliers de cirque

DIMANCHE 24 JUIN

9 h 30 messe à l'église Saint-Joseph

À la plage municipale

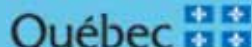
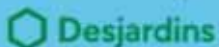
18 h 30 inauguration du parc municipal
20 h spectacle Les Zamis d'Henri
21 h 30 feux d'artifice et feu de joie
21 h 45 spectacle Les Saindoux de Patouk



Suivez l'événement Facebook : @carletonsurmer

Spectacles gratuits!

Jean-Guy Cyr inc. | Pièces automobiles | Garage J.Y Otis | Marché Métro Viens



Journal municipal

Abonnez-vous à la version numérique à partir du site web : carletonsurmer.com

[carletonsurmer](https://www.facebook.com/carletonsurmer)

lehublot@carletonsurmer.com

629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer QC G0C 1J0

Prochaine date de tombée : 9 juillet à 16 h



Prochaine séance du conseil municipal

Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville
Séance ordinaire : 9 juillet à 20 h

Bienvenue à toute la communauté!



LA VILLE VOUS INFORME

Inauguration des legs



Invitation à toute la communauté de Carleton-sur-Mer!

L'aménagement des parcs municipaux à la halte routière et à la plage municipale sera presque terminé à la Fête nationale. Des jeux pour enfants et de nouveaux lampadaires seront installés à la halte, alors que deux monuments, dont un micmac, s'ajouteront d'ici là à la plage.

- Dévoilement, en grande première, des noms de ces deux lieux publics.
- Les œuvres et monuments faisant référence à notre histoire serviront à animer cette minisérie d'activités dédiées à ces lieux de rassemblement.

23 juin, 10 h 30 à la halte routière
24 juin, 18 h 30 à la plage municipale

Alain Bernier, responsable du développement économique et touristique

Été 2018

Programmation des cours et ateliers plus loin...



Gardons la ville propre!

Propreté de la plage

La Ville déploie ses ressources afin de garder les lieux publics propres. Par exemple, la plage municipale sera nettoyée régulièrement cet été.

Usage interdit des conteneurs publics

La population a également un rôle à jouer pour préserver notre beau milieu de vie. Il est strictement interdit d'utiliser les bacs de la ville pour éliminer des rebus domestiques. Au lieu de disposer de vos déchets à proximité des bâtiments de la municipalité ou à des endroits non autorisés, comme sur le banc de Saint-Omer, rendez-vous au site de dépôt sur la rue Freddy-Allard Nord.

Le site de dépôt est gratuit!

Heure d'ouverture : les mercredis et samedis de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Le service est gratuit. Une preuve d'identité et de résidence à Carleton-sur-Mer doit être présentée sur place.

Le nouveau quai

L'importance de l'appui de la population

La réfection du quai inclura l'ajout d'un brise-lames. Depuis 1983, toutes les tentatives d'obtenir cette protection située en eaux profondes ont avorté en raison des millions de dollars nécessaires à sa construction. Or, le projet de réfection du quai constituait une opportunité que le comité du quai a saisie. La Ville a travaillé de près avec les plaisanciers et surtout les principaux interlocuteurs du ministère Pêches et Océans Canada (MPO), soit les pêcheurs commerciaux, pour obtenir cette jetée de pierre. De plus, le grand rassemblement du 20 juin 2015 ainsi que la manifestation du 17 juin 2017 ont joué un rôle majeur dans le succès du projet.

En plus d'être d'abord un quai de pêche, ce quai répondra aux besoins des activités récréotouristiques.

Présentation des plans

Le 26 mai dernier, les citoyens ont pu enfin voir les plans et une présentation en 3D du futur quai. Plusieurs utilisateurs du quai étaient présents pour expliquer les nouveaux aménagements. Finalement, seulement 32 % des façades du quai sont enrochées. Au début des négociations, le MPO ne gardait uniquement que les deux premières faces intérieures pour les

débarquements de pêche. Le reste, 75 % des façades, devait être enroché.

Un brise-lames de 206 pieds prend place à l'extrémité du quai. Grâce à celui-ci :

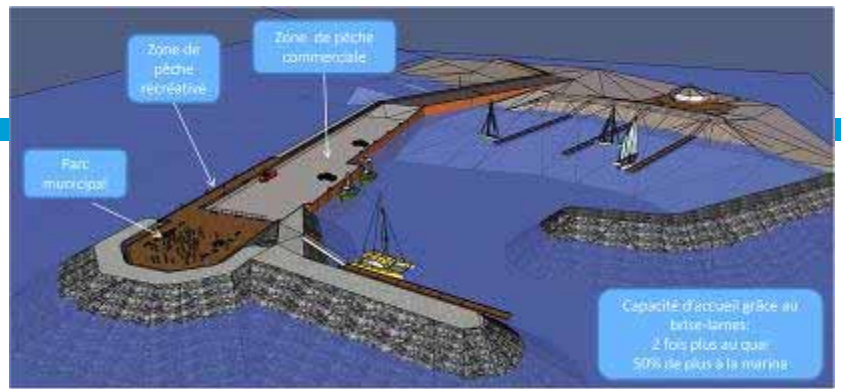
- la capacité d'accostage à l'intérieur du quai est doublée;
- celle à la marina est augmentée de 50 %;
- l'embarquement dans les bateaux d'excursions peut être sécuritaire et confortable;
- l'accueil de navette de bateaux de croisière est maintenant possible.

Un parc de 30 m par 25 m un est situé à l'extrémité du quai. Des bancs et des tables y sont installés. La zone réservée à la pêche aux maquereaux est longue de 56 m et large de 6 m. Construites en bois, ces deux parties sont les seules de propriété municipale.

La zone réservée aux pêcheurs commerciaux est abaissée d'un mètre pour faciliter les débarquements. Le MPO accorde un droit de passage à la Ville afin de permettre aux citoyens d'aller à la zone de pêche aux maquereaux et au parc municipal. L'enrochement de la façade extérieure est de la même hauteur que le dessus du tablier du quai. L'enrochement à l'extrémité est de 2 pieds 4 pouces plus haut que le tablier. La Ville a récemment demandé au MPO s'il pouvait envisager le non-enrochement des façades externes. Le Ministère a refusé en raison notamment d'une augmentation des coûts de constructions de 4 à 5 M\$ et des coûts d'entretien de 12 M\$ au lieu de 2 M\$ sur une période de 30 ans. En somme, le projet final représente de grands gains pour la population et les industries des pêches, du tourisme et du nautisme. De plus, l'ensemble des coûts de ce projet est complètement assumé par le MPO.

Signature de l'entente avec Pêches et Océans Canada

La Ville devait obtenir l'accord du gouvernement du Québec avant de signer l'entente avec le MPO, concernant le partage de propriété du quai. Le 24 mai, la Ville a reçu un message du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire à ce propos. Après avoir analysé le plan d'affaires de la Ville et les plans du quai, le gouvernement conclut que la Ville



n'a pas besoin d'un décret ministériel avant de signer l'entente. Le gouvernement donne donc son accord. Le faible risque encouru par la Ville, en raison notamment de l'absence de contribution financière et administrative, a motivé cette décision inattendue. Cette belle nouvelle consolide le respect des échéanciers du projet.

Dès lors, le 4 juin, le conseil municipal a été en mesure d'adopter à l'unanimité une résolution permettant au maire et au directeur général de signer l'entente avec le MPO.

À surveiller

- Août 2018 : lancement des appels d'offres par le MPO
- Automne 2018 et hiver 2019 : travaux
- Été 2019 : suspension des travaux
- Automne 2019 : fin des travaux
- 2020 : transfert de propriété de l'extrémité à la Ville

Le comité du quai



Mission accomplie pour le comité organisateur du Marathon Baie-des-Chaleurs. 2000 participants, plus de 200 bénévoles! Chapeau!



Le conseil municipal accueille Alain Turcotte au siège no 4. Bienvenue dans l'équipe!

Bloc de l'Est aura bientôt 1 an!

Saviez-vous qu'on peut s'entraîner à l'escalade intérieure à Carleton-sur-Mer? Mathieu Baudoin a établi son entreprise, Bloc de l'Est, au 50, rue F.-Leblanc depuis bientôt un an. Les gens de tout âge peuvent s'y adonner à l'escalade de bloc.

blocdelest@gmail.com
Facebook : Le Bloc de L'Est
Photo : Mathieu Baudoin



 **VILLE ÉTUDIANTE**



Passion BD

Au Salon des jeunes bâtisseurs lors du Grand Défi Bâtir ma région, Rafael Figueroa St-Onge, élève de 4^e année de l'école Bourg, s'est mérité le prix coup de cœur du jury pour son projet *Ma passion en B.D.* Photo : école Bourg



Renouveau à la Maison des jeunes

Le 18 mai dernier, la Maison des jeunes accueillait sa nouvelle coordonnatrice, Marianne St-Onge. Nul doute qu'avec son enthousiasme contagieux, elle saura promouvoir les intérêts des jeunes de 12 à 17 ans de Carleton-sur-Mer, avec le conseil d'administration et la collectivité. Nous lui souhaitons bon succès!

Sauvons notre quai

Le 30 mai dernier, sept élèves de la 5^e année de l'école Bourg sont venus remettre un don de 600 \$ à la Ville de Carleton-sur-Mer pour le projet de parc urbain sur le nouveau quai. Cette somme, amassée lors d'un projet entrepreneurial, représente leur contribution aux améliorations qui seront apportées au parc urbain lorsque la Ville en sera propriétaire. Le maire Mathieu Lapointe s'est engagé à les consulter au moment d'aménager le parc. Ce projet a remporté le prix Appartenance du Grand Défi Bâtir ma région.



Color Run



Le 30 mai dernier, une course colorée s'est tenu à l'école Antoine-Bernard. Cette initiative est venue d'une équipe de trois élèves dans le cours de Projet intégrateur en 5^e secondaire.

Tous les jeunes de l'école étaient invités à participer. Ils devaient parcourir un trajet d'un kilomètre, établi à l'avance par les jeunes organisateurs et la direction. Le trajet passait par le terrain de balle-molle et d'athlétisme sur la rue Comeau.

Photo : Valérie Lebreux

Jardin communautaire

9 juin, 12 h : lancement de la saison par un grand dîner communautaire, de type *potluck* au jardin. Formulaire d'inscription pour devenir membre disponible à l'accueil de l'hôtel de ville.

Filles d'Isabelle

11 juin à 11 h : dîner de l'été et réunion au Héron.

Écomusée Tracadièche

12 juin à 19 h : assemblée générale annuelle à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville. Invitation à toutes les personnes intéressées par la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine!

Fermières

13 juin à 19 h : réunion mensuelle à la sacristie de l'église St-Joseph.

Club de patinage artistique

14 juin à 19 h : assemblée générale annuelle au centre civique Léopold-Leclerc.

Fabrique de l'église Saint-Joseph

15 et 16 juin : Conférences d'Alex Deschênes, à la sacristie de l'église Saint-Joseph Ouvert à tous! Contribution volontaire.

Vendredi le 15 juin de 18 h 30 à 21 h : La beauté de la sexualité dans le plan de Dieu.

Samedi le 16 juin de 8 h 30 à 16 h 30 : L'amour à deux, pour devenir un. Apportez votre lunch. Contribution volontaire.

Informations : Valérie Jean au 418 368-2274, valerie.jean@diocesegaspe.org

Corporation du mont St-Joseph

Les vendredis à 19 h : bingo à la salle Charles-Dugas.

24 juin à 15 h : célébration d'ouverture de l'oratoire Notre-Dame-du-Mont-Saint-Joseph.

Club des 50 ans et plus OTJ

Les mercredis à 19 h : bingo.

30 juin à 20 h : soirée avec le duo Robert et Gérald. 6 \$ membre et 8 \$ non membre. Apportez vos consommations.



Résultat d'élection

Avis public est par la présente donné par Antoine Audet, président d'élection, que, selon les résultats complets de l'élection, M. Alain Turcotte a été proclamé élu au poste de conseiller au siège no 4.

Entrée en vigueur

Règlement 2018-312 sur la publication des avis publics municipaux sur Internet

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, 20 h, le Règlement numéro 2018-312 sur la publication des avis publics municipaux sur Internet.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le Règlement 2018-312 est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 4 juin 2018.

Entrée en vigueur

Règlement 2018-313 abrogeant et remplaçant le règlement 2014-249 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Carleton-sur-Mer

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, 20 h, le Règlement numéro 2018-313 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Carleton-sur-Mer.

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le Règlement 2018-313 est entré en vigueur conformément à la loi, soit le 4 juin 2018.

États financiers 2017

Avis public est par le présent donné par le soussigné que le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 seront déposés au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2018, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Demande d'approbation référendaire

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

Second projet de règlement numéro 2018-309 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage fermette comme usage secondaire à un jardin communautaire

Objet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 4 juin 2018 sur le projet de règlement 2018-309, un second projet de règlement a été adopté la même journée modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage par l'ajout de l'usage fermette comme usage secondaire à un jardin communautaire.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Description des zones

Une demande de participation à un référendum peut provenir des zones de l'ensemble du territoire.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 18 juin 2018;
- Être signée par au moins 352 personnes sur l'ensemble du territoire.

Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 4 juin 2018 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 4 juin 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement numéro 2018-309 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2018-309 peut être consulté au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Demande d'approbation référendaire

Avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

Second projet de règlement numéro 2018-310 modifiant le règlement 2009-155 concernant l'interdiction de faire du camping sur les chemins publics, les places publiques et les pages

Objet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 4 juin 2018 sur le projet de règlement 2018-310, un second projet de règlement a été adopté la même journée modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage 2018-310 modifiant le règlement 2009-155 concernant l'interdiction de faire du camping sur les chemins publics, les places publiques et les pages.

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Description des zones

Une demande de participation à un référendum peut provenir de l'ensemble du territoire.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 18 juin 2018;
- Être signée par au moins 352 personnes sur l'ensemble du territoire.

Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 4 juin 2018 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- Être domiciliée au Québec depuis au moins six mois ;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 4 juin 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement numéro 2018-310 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2018-310 peut être consulté au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Demande d'approbation référendaire

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum

Second projet de règlement numéro 2018-311 modifiant le règlement 2009-155 concernant les normes particulières pour les zones 230-Xa et 230-Xb (quartier Espace-Nature)

Objet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le lundi 4 juin 2018 sur le projet de règlement 2018-311, un second projet de règlement a été adopté la même journée modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage concernant les normes particulières pour les zones 230-Xa et 230-Xb (quartier Espace-Nature).

Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter intéressées afin que le règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Description des zones

Une demande de participation à un référendum peut provenir de la zone 230-X ou des zones contiguës.

Une illustration de la zone 230-X et des zones contiguës peut être consultée sur le site Internet de la Ville au www.carletonsurmer.com, à l'onglet La Ville, ou au bureau du soussigné situé au 629, boulevard Perron, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le 18 juin 2018;
- Être signée par au moins 12 personnes de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21. Le nombre de personnes habiles à voter pour chaque zone est disponible au bureau de la municipalité.

Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 4 juin 2018 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- Être domiciliée au Québec depuis au moins six mois;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu

d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 4 juin 2018, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

Absence de demandes

Toutes les dispositions du deuxième projet de règlement numéro 2018-311 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

Le second projet de règlement numéro 2018-311 peut être consulté au bureau du soussigné au 629, boulevard Perron de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au vendredi.

Demande en dérogation mineure

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer le lundi 9 juillet 2018, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent située au 629, boulevard Perron.

Au cours de cette réunion, le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande de dérogation mineure suivante :

La localisation de cet immeuble se situe au 110-A, route 132 Ouest, sur le lot 3 887 450 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la marge de recul avant du bâtiment principal qui est de 9,7 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge avant minimale de 10,0 m.

Au cours de cette séance du conseil, un point à l'ordre du jour sera spécifiquement réservé pour l'étude de cette demande de dérogation mineure.

Avis donnés à Carleton-sur-Mer, le 8 juin 2018.

Antoine Audet, directeur général et greffier

(Parution et publication *Le Hublot*, le 8 juin 2018)



Vague d'enthousiasme à Écovoile!

Nouveau service de voile adaptée

Grâce à l'acquisition récente d'un voilier adapté de type Martin 16, Écovoile offre un nouveau service de voile adaptée. Seulement deux endroits au Québec offrent à la clientèle à mobilité réduite la possibilité de naviguer en toute sécurité sous la supervision d'instructeurs certifiés.

Le voilier sera en activité à partir du 18 juin. Les excursions en mer, sur réservation, partent du Club Nautique de Carleton-sur-Mer et durent généralement une heure.

De plus, Écovoile, en partenariat avec l'Unité régionale des loisirs et des sports Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Accès Cycle, offrira des journées d'initiation au nautisme à différentes organisations gaspésiennes dont la clientèle vit avec un handicap.

Du 26 juin au 28 août, les mardis seront réservés aux adeptes qui désirent vivre l'expérience régulièrement, voire développer une passion! Pour s'inscrire aux rendez-vous hebdomadaires et bénéficier d'un tarif préférentiel, les participants devront être membres d'Accès Cycle.

Information et inscription :

Écovoile BDC : 418-391-4395, Sophie Martel

URLS GIM : 418-388-2121, Luce Thériault

Activités à surveiller

Heures d'ouverture du 4 juin au 22 juin : de 13 h à 17 h
Du 23 juin au 13 septembre : de 9 h à 18 h

25 juin : début des camps de jour.

23 juin à 18 h : souper-bénéfice et lancement officiel de la saison. Traditionnel *Moules et Frites* au Club nautique.

Adulte : 25 \$ | 13 ans et moins : 12 \$

Réservation : 418-364-7802 ou à l'accueil d'Écovoile au 499, boulevard Perron.

1^{er} juillet : début des excursions en mer avec le catamaran Taxsea

8 juillet : fête du Nautisme et journée portes ouvertes

Voici l'occasion d'explorer les sports nautiques tout à fait gratuitement!

De 9 h à 12 h : kayak et de surf à pagaie

Excursions en mer, sortie d'une heure :

De 9 h à 12 h : voilier, dériveur, voile adaptée

De 10 h à 12 h : TaxSea

Information et réservation : 418-364-7802

Camp de patinage artistique

Du 24 août au 31 août : camp de patinage du CPA Carleton

Date limite d'inscription : 31 juillet.

Tous les entraîneurs professionnels sont les bienvenus au camp avec leurs élèves.

Information : marilou7474@hotmail.com

Camp de golf junior

Formateurs : Keith Sexton, enseignant en éducation physique et à la santé; Jacob Olivier Leblanc, cégépien en formation sport étude golf; Claude Leblanc, enseignant professionnel de golf membre de L'AGP du Canada.

23 juin : journée spéciale pour les 6 à 18 ans. Activités par stations. Collation incluse.

26 juin et 3, 10 et 17 juillet de 4 h 30 à 5 h 30 : pour les 6 à 8 ans. Gratuit. Le dernier cours durera 2 h avec une activité.

2 au 6 juillet de 9 h à 12 h : pour les 9 à 11 ans. Coût : 40 \$

9 au 13 juillet de 9 h à 12 h : pour les 12 à 18 ans.

Coût : 40 \$

Nombre de places limité.

La somme amassée servira à acheter de l'équipement destiné aux camps juniors.

Information : Douglas Fyfe 418 364-3434; 418-391-2011; coordonnateur.golf@carletonsurmer.com



Prix ExcÉlan

Le 26 mai dernier se tenait la remise des prix ExcÉlan loisir et sport organisée par l'Unité régionale des loisirs et des sports (URLS). Cet événement vise à souligner le travail inestimable de bénévoles en loisir et en sport. La Ville de Carleton-sur-Mer a désigné Daniel Labillois comme lauréat. En plus d'être cofondateur du Raid international Gaspésie (RIG), M. Labillois agit comme porte-parole et animateur de cet événement d'envergure internationale. En outre, il a travaillé activement à la recherche de financement, allant jusqu'à expédier plus de 300 textos à un attaché politique dans une période de 6 mois! Si le RIG performe si bien, c'est en partie grâce à lui.

À la suite de ce prix, sa candidature a été présentée au concours national du prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin. Le concours se tiendra à l'automne. Daniel Labillois travaille au campus collégial de Carleton-sur-Mer et réside à Nouvelle.

Line Giasson a reçu le prix ExcÉlan pour son conjoint Daniel Labillois



Lecture et atelier sur le livre jeunesse avec Orbie

9 juin de 10 h à 11 h 30 : atelier avec l'illustratrice Orbie à bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé. Activité gratuite pour toute la famille.

- Lecture d'une histoire.
- Étapes de création avec des planches originales.
- Petit atelier de dessin.
- Séance de signatures et livres en vente sur place.



Club VTT Tracadièche

Saison 2018

9 et 10 juin randonnées aux alentours d'Amqui

9 juin : départ du club à 6 h (VTT sur remorque pour se rendre à Amqui). Retour le 10 juin en après-midi. Coucher hôtel Sélectôtel Amqui

Responsable : Chantale 418 364-7759

7 juillet randonnée aéroport

Souper au retour Méchoui 20 \$/personne (minimum de 50 personnes pour que le souper ait lieu).

Responsables : Jean-Marc Lapointe 418 794-2041 Sylvie Rivière 418 794-8271

Consultez les activités de loisir sur carletonsurmer.com pour voir toute la programmation estivale.

Mont-Saint-Joseph

- Spectacle d'animation numérique
- Chapelle historique
- Exposition des photographies de Marilyn Verge
- Visites guidées
- Sentiers pédestres
- Sentiers de vélo de montagne
- Paroi d'escalade accréditée par la FQME

Ouvert

Du 24 juin au 25 août, tous les jours de 8 h à 18 h

Du 26 août au 7 octobre, de 9 h à 17 h

Information

418 364-2256 | monsaintjoseph.com

Golf Carleton-sur-Mer



9 juin de 8 h à 16 h : journée portes ouvertes au Golf de Carleton-sur-Mer

Invitation à toute la population

Le parcours de golf sera accessible gratuitement à cette occasion. Que vous soyez simplement curieux de lancer quelques balles ou que vous soyez un amateur chevronné, soyez les bienvenus à ce lancement de saison.

Dès 16 h, présentation de la programmation

Entre 16 h et 18 h, le club invite les amateurs de golf à une rencontre amicale dans le magnifique décor du bistro, où la programmation des événements sera présentée.

Samedi 16 juin : journée Cartier Énergie Éolienne

Shot-Gun en après midi

Info : Luc Leblanc 418-391-1847

Vendredi 6 juillet : fondation Santé Baie-des-Chaleurs

Info : Élise Lantagne 418-759-3443 p. 2305

Facebook : [@golfcarletonsurmer](https://www.facebook.com/golfcarletonsurmer). Toute la programmation sur carletonsurmer.com.



COURS ET ATELIERS

Strong by Zumba

Formatrice : Paige Dow

Du 5 juin au 23 août. **Les mardis et les jeudis de 19 h à 20 h à l'agora de la plage municipale.**

Coût : 10 \$ par cours ou 10 cours pour 90 \$. Inscription sur place. En cas de pluie, le cours sera annulé. Matériel requis : tapis de yoga, serviette et gourde d'eau.

Information : 581-886-3006 ou sur la page Facebook de la formatrice

Zumba

Formatrice : Maude Bergeron

Du 18 juin au 22 août. **Les lundis de 19 h à 20 h à la halte routière et les mercredis de 19 h à 20 h au parc Germain-Deslauriers.**

Coût : 8 \$ par cours. Inscription sur place. En cas de pluie, le cours sera annulé. Matériel requis : gourde d'eau.

Information : 418-364-5447
maude.bergeron84@hotmail.com

Cours de hatha yoga

Formatrice : Noémie Ashby

Du 2 juillet au 30 août. **Les lundis de 19 h à 20 h et les jeudis de 8 h à 9 h à l'agora de la plage municipale.**

Coût : carte de 9 cours pour 90 \$ ou 15 \$ par cours taxes incluses. Carte disponible chez Namso. En cas de pluie, le cours sera annulé. Matériel requis : tapis de yoga ou serviette de plage, gourde d'eau.

Information : 418 759-1555

Atelier de hatha yoga débutant

Formatrice : Marie-Hélène Beaulieu

Du 3 juillet au 1^{er} septembre. **Du mardi au samedi de 7 h à 8 h à la plage de la pointe Tracadigash.**

Coût : contribution volontaire. Inscription et information sur place. En cas de pluie, le cours sera annulé. Matériel requis : tapis de yoga ou serviette de plage et gourde d'eau.



Collection unique de livres photographiques

Une toute nouvelle collection de livres photographiques est offerte à la bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé. Ce sont des livres rares, dont les tirages sont épuisés. Ils sont disponibles pour consultation sur place.



ACTIVITÉS CULTURELLES



Passion CULTURE

SPECTACLES

Au Quai des arts

Billetterie : 418-364-6822
p. 351 ou
maximum90.ca



Lior Shoov : 23 juin à 19 h

Lior Shoov est une exploratrice artistique. Sa virtuosité musicale, son sens de l'improvisation, son passé de clown, la poésie qui émane de son écriture et la sensibilité portée par son timbre de voix en font une artiste hors-norme.



Martin Léon : 29 juin à 20 h 30

Les atomes - Laboratoire exotique : spectacle concept expliquant avec une grande originalité la genèse et la création de l'album *Les Atomes*, paru à l'automne 2010, ce spectacle avait connu un succès mémorable dès ses premières représentations.



Comédie libertine

Toute première adaptation théâtrale du film à succès des années 70, *Deux femmes en or*. En 2018, l'obsession du bonheur, de la sécurité et de la performance a ramené une nouvelle forme de conservatisme. Est-ce qu'une femme, qui s'occupe de son enfant à la maison en 2018 en se soulant de réseaux sociaux est plus libérée qu'une femme de banlieue en 1970 qui passait ses grandes journées au téléphone?



SAVIEZ-VOUS QUE...

Saviez-vous que la Caisse populaire de Saint-Omer a été parmi les plus anciennes caisses à voir le jour en Gaspésie. Le 11 juillet 1915, cette caisse a été officiellement constituée, moins de 15 ans après la mise sur pied de la première caisse populaire québécoise, à Lévis, par Alphonse Desjardins. La Caisse populaire de Carleton verra le jour en 1935.

Lors de la fondation, la fabrique de l'église de Saint-Omer figure parmi les premiers sociétaires de la nouvelle caisse. Dans la même foulée, 26 citoyens suivent l'exemple de la fabrique et achètent leur part sociale pour une valeur totale de 330 \$.

Dès le début, des citoyens s'impliquent en siégeant au conseil d'administration et dans les commissions de surveillance et de crédit, selon la structure proposée par la nouvelle organisation. Les noms de Pierre Cyr, Joseph Arseneau, Ernest Allard, Edmond Allard, Joseph Landry, Jean-Baptiste Laviolette, Hubert Godbout, Jean Gauvreau, Narcisse Gauthier et Isidore Landry figurent parmi les premiers citoyens qui se sont impliqués à la caisse.

Durant les premières années, la caisse populaire occupe un local au presbytère avant de déménager dans la maison de monsieur Ferdinand Poirier, où la caisse aura ses bureaux jusqu'en 1965 avant d'aménager dans son propre édifice. Celui-ci fut agrandi à deux reprises par la suite. Aujourd'hui, cette caisse fait partie de l'histoire.

Paul Lemieux, historien
Écomusée Tracadie



CAUSERIES ESTIVALES

Les mardis et jeudis à 19 h 30
au chalet de la pointe Tracadigash

Contribution volontaire
Information : 418 364-3544

- | | | |
|------------|--|-------------------------|
| 26 juin | <i>Histoires houblonnées</i> | Michel Landry |
| 28 juin | <i>Cathédrale de Gaspé : 50 ans d'histoire</i> | André Philippe |
| 3 juillet | <i>Polatouches</i> | Marie Christine Bernard |
| 5 juillet | <i>Histoire de Bonaventure</i> | Jenny Arsenault |
| 10 juillet | <i>Biodiversité sous-marine régionale</i> | Mario Longpré |
| 12 juillet | <i>Les Inuits du Nunavik</i> | Gérald McKenzie |

